



# La charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois

Version du 10 juin 2023

## Contenu de la Charte de la FFAEMC

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Principes républicains et valeurs du sport</b> .....	<b>4</b>
<b>I - Les acteurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois : sportifs, pratiquants, professeurs, arbitres, dirigeants</b> .....	<b>5</b>
L'éthique : L'esprit sportif et les valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois.....	5
• Avoir l'esprit sportif, dans la pratique et dans la vie quotidienne :.....	5
• Respecter les valeurs fondamentales des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois :.....	5
• Enseigner, promouvoir et défendre l'esprit sportif et les valeurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois .....	5
La déontologie : Les devoirs des acteurs de la pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et de la compétition.....	7
• Se conformer aux règles du jeu.....	7
• Respecter tous les acteurs de la pratique et de la compétition : partenaires, arbitres et officiels, professeurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs .....	8
• Se respecter soi-même.....	8
• Respecter les décisions de l'arbitre ou du jury.....	9
• S'interdire toute forme de violence et de tricherie.....	9
• Être maître de soi en toutes circonstances.....	10
<b>II- Les institutions sportives : associations, comités régionaux et Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois</b> .....	<b>10</b>
• La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations assurent le libre et égal accès de tous aux activités sportives, sans cloisonnement dans une spécialité. ....	10

- La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations veillent au respect des valeurs fondamentales du sport et à leur universalité..... 11
- La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations favorisent l'égalité de présence des hommes et des femmes à la pratique, aux commissions et aux fonctions dirigeantes ..... 12
- Les organisateurs de rencontres et de compétitions, en premier lieu la FFAEMC, demeurent autonomes et indépendants..... 13
- La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives..... 13
- La FFAEMC favorisent un encadrement optimal des disciplines dont elles ont la charge à l'égard de tous les publics qui les pratiquent..... 14
- La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations contribuent à la protection de l'environnement et au développement durable..... 14

### **III- Les principes directeurs de l'action des partenaires des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois (Entourage, spectateurs, médias, sponsors, opérateurs de paris) .....15**

- L'entourage des sportifs et des institutions ..... 15
- Les spectateurs ..... 15
- Les médias..... 16
- Les sponsors, diffuseurs et mécènes ..... 16

### **Annexes .....17**

- Le Comité d'Éthique de la FFAEMC ..... 17
- Effectuer un signalement ..... 18
- Déclaration de conflits d'intérêts pour les Dirigeants de la FFAEMC, des organes déconcentrés ou des associations..... 20
- Adhésion d'une association à la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFAEMC ..... 22
- Gouvernance des actions relatives à l'éthique et la déontologie au sein de la FFAEMC..... 23

## **Préambule**

Reconnaissant les vertus intrinsèques requises dans la pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, la FFAEMC adhère aux principes de la charte d'éthique et de déontologie du sport français en plus du contrat d'engagement républicain.

L'article L100-1 du Code du Sport (Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 7) énonce le contexte suivant :

" *Le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général.*

*La pratique des activités physiques et sportives participe à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.*

*Cette pratique fait partie intégrante de l'éducation et de la culture. Elle s'exerce dans le respect des principes de la République et contribue à l'intégration sociale, à la solidarité intergénérationnelle et à l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique.*

*Elle constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation et la restauration de la santé et du bien-être moral et physique des individus et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif.*

*La loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut."*

Ces principes généraux correspondent à l'esprit qui a prévalu à la création de la FFAEMC et donnent l'ossature de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFAEMC.

La charte n'est pas un carcan entourant le pratiquant au sein de la FFAEMC, mais a une fonction préventive permettant de libérer de contraintes la pratique du sport. Elle agit également comme un guide de bonnes pratiques destiné à évoluer et s'enrichir dans le temps pour s'adapter à la réalité du terrain et de la société.

Pour se faire, la FFAEMC met ainsi en place un comité d'éthique et de déontologie qui veillera à l'application de cette charte et à son actualisation ou enrichissement. Il est permis à tout membre ou salarié de la FFAEMC de saisir le comité d'éthique.

Les valeurs de la charte, déployées lors de la pratique des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois ou en dehors de nos pratiques, sont des éléments importants de la santé, de l'équilibre mental autant que physique, de l'éducation, du vivre ensemble et du développement personnel. Elles correspondent à l'Esprit Sportif que la fédération porte dans sa raison d'être.

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois portent en eux des vertus dans l'intention, dans la conduite et dans la parole.

Ces vertus inhérentes à nos pratiques doivent amener le respect dans la confiance, l'écoute et dans l'ouverture. Le geste juste prôné par notre fédération, nous incite à la justesse de comportement, d'action et de discernement et à l'humilité, y compris dans l'expertise.

Notre charte nous engage alors à respecter l'authenticité des arts Chinois traditionnels, les différents styles ou écoles qui les composent, et l'assertivité qui est l'affirmation de soi dans le respect d'autrui, la capacité à exprimer son art, à défendre son travail d'artiste martial ou énergétique, à manifester l'expression de son style, sans accaparer l'espace d'expression des autres.

Dans cet esprit, adaptant la charte d'éthique et de déontologie proposée par le CNOSF, la FFAEMC fait sienne les principes suivants :

## **Principes républicains et valeurs du sport**

### Article 1

Les activités physiques et sportives se pratiquent dans le respect des principes républicains tels qu'ils sont proclamés par la Constitution du 4 octobre 1958 et exprimés par la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Quel que soit son mode de pratique, le sport repose sur des valeurs et sur un esprit qui sont enseignés, promus et défendus par tous ceux qui le pratiquent et contribuent à son développement.

### Article 2

La laïcité fait partie des principes républicains. Elle est respectée dans l'enseignement et la pratique du sport, lieu du « vivre-ensemble ».

### Article 3

Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport. Ces valeurs excluent en particulier toute « distinction d'origine, de race ou de religion », au sens de l'article premier de la Constitution, mais aussi toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique. Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives.

### Article 4

L'esprit sportif repose sur l'honnêteté, la solidarité et le respect des règles. Il appelle à être intègre et loyal, altruiste et fraternel, tolérant et bienveillant. Il refuse toute forme de violence et de harcèlement de quelque nature que ce soit. Il valorise l'engagement, dans le respect de sa propre personne et de celle d'autrui. Veillant à l'égalité des chances, il porte une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ainsi qu'aux personnes vulnérables, notamment les mineurs et les personnes en situation de handicap. Il contribue pleinement à l'éducation, à la santé et à l'intégration.

## **I - Les acteurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois : sportifs, pratiquants, professeurs, arbitres, dirigeants**

### ***L'éthique : L'esprit sportif et les valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois***

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois favorisent l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir. Le concept et la pratique du sport sont donc directement liés à des valeurs ; les adopter c'est avoir l'esprit sportif.

Déployées lors de la pratique de nos Arts ou hors du champ des activités physiques et sportives, ces valeurs sont un facteur important de santé, d'équilibre physique et mental, d'épanouissement et d'éducation.

Appliquées en société, les valeurs du sport sont un levier pour favoriser la cohésion sociale et le « bien vivre » ensemble.

Ces valeurs doivent être définies, propagées et défendues. C'est une responsabilité tant des pratiquants que des institutions sportives et publiques qui organisent, encadrent ou régissent la pratique du sport.

Pour diffuser, faire respecter et donner une portée à ces valeurs, chacun doit prendre conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi même.

#### **• Avoir l'esprit sportif, dans la pratique et dans la vie quotidienne :**

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques
- Être honnête, intègre et loyal
- Être solidaire, altruiste et fraternel
- Être tolérant

#### **• Respecter les valeurs fondamentales des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois :**

- En étant ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline
- En favorisant l'égalité des chances
- En favorisant la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport
- En refusant toute forme de discrimination

#### **• Enseigner, promouvoir et défendre l'esprit sportif et les valeurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois**

#### **Explications pour les 3 points relatifs à l'éthique :**

L'éthique guide le comportement de l'ensemble des acteurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois : pratiquants, sportifs, dirigeants, arbitres, juges-arbitres et officiels, professeurs, éducateurs et entraîneurs, parents et accompagnants, organisateurs de manifestations, personnels d'encadrement médicalisé, spectateurs et supporters.

Le respect implique des devoirs de courtoisie et de réserve, qui sont nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun : ni prosélytisme, ni provocation, ni hostilité, ni dénigrement, ni violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou sexiste. Il incombe à tous de signaler les comportements contraires à ces devoirs.

Les acteurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois se respectent mutuellement et s'astreignent à un devoir de réserve à l'égard des autorités sportives et administratives.

Le respect de soi s'exprime dans le désir d'une pratique saine des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois, dans l'exigence de la maîtrise de soi et de ses émotions, dans le soin porté à son apparence, à sa tenue et à son langage, ainsi que dans le souci de préserver son corps et sa santé.

L'essence même des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois commande que chacun le pratique de façon digne, intègre et loyale. Elle implique, outre le respect de l'esprit de la règle et de la décision arbitrale, le respect des règles sanitaires en vigueur, le refus du dopage, qui abolit l'égalité dans la compétition sportive, et de toute fraude, corruption ou manipulation des compétitions sportives.

Le fair-play signifie bien plus que le simple respect des règles et le rejet de toute forme de tricherie. Il inclut également l'acceptation de la défaite et la reconnaissance du mérite de l'adversaire. Il est un lien vertueux entre tous les acteurs du sport et recouvre les notions d'amitié, de cohésion et de solidarité, de respect et de partage de l'idéal sportif.

Le respect du corps et de son intégrité, les règles d'hygiène et de propreté corporelle, la ponctualité, la modération dans l'expression des opinions, la non-discrimination, l'assistance aux personnes en cas de nécessité, la prohibition des méthodes et produits dopants, le refus de la tricherie (corruption, manipulations des résultats) par tous les moyens, le respect des adversaires en cas de blessure, s'imposent aux pratiquants.

#### Recommandations pour les 3 points relatifs à l'éthique :

→ Les valeurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois doivent guider la pratique de loisir et sportive, ainsi que l'investissement de chacun dans nos Arts.

→ Le respect des valeurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois suppose de permettre au plus grand nombre, en premier lieu les pratiquants de loisir et sportifs, de connaître et de comprendre ces valeurs. La réalisation de cet objectif nécessite de dispenser des actions de formation, à tout le moins, d'information, adéquates auprès des publics identifiés : licenciés de la FFAEMC, des partenaires des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois, etc.

→ A cette fin, il est recommandé à toutes les organisations et, en premier lieu, à la FFAEMC :

- d'ajouter à leur objet social statutaire la mission de promouvoir et de propager, directement et/ou au moyen de leurs organes déconcentrés, les valeurs des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois ;
- de mettre en œuvre, à destination de tous leurs membres (pratiquants, sportifs, entraîneurs, dirigeants, arbitres) et le cas échéant de l'entourage de leurs adhérents (parents, agents sportifs, conseils), des actions de toutes natures, notamment de formation ou d'information, permettant de diffuser et d'expliquer les valeurs du sport ; ces actions pourront être intégrées à des programmes ou des supports existants ;
- de confier au Comité d'Éthique et de Déontologie, existant ou à constituer, le soin de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de ces actions de sensibilisation aux niveaux national, départemental et/ou régional ;
- de charger le Comité d'Éthique et de Déontologie de veiller au respect des principes contenus dans la présente charte et de prendre lorsque les circonstances l'imposent les mesures adéquates qui devront autant que possible poursuivre un but pédagogique ou curatif.
- d'adopter la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, pouvant fonder réglementairement les actions nécessaires au respect de l'esprit sportif.

→ Les actions éducatives et de prévention par les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois contre toute forme d'incivilité ou de violence, menées au sein du mouvement sportif et par les autorités publiques ou assimilées, devraient être étendues et renforcées.

→ Il est souhaitable que la FFAEMC et les autorités publiques récompensent et honorent les comportements et les actions des individus et des associations au service de la promotion et de la défense de l'esprit sportif et des valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois. Un label délivré

aux associations, sportives ou non, qui promeuvent de façon efficace ces valeurs pourrait être créé, qui par exemple faciliterait l'obtention de subventions publiques ou d'aides fédérales.

### ***La déontologie : Les devoirs des acteurs de la pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et de la compétition***

Les acteurs de la pratique sont les pratiquants au premier chef, les professeurs, les sportifs, les entraîneurs, les arbitres et membre de jury, l'encadrement local ou fédéral, etc. Pour tous ces acteurs, personne n'est obligé de faire de pratiquer les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois. On en fait parce qu'on le veut bien et qu'on y recherche son épanouissement personnel. On y reste parce qu'on y éprouve du plaisir et qu'on atteint un équilibre.

Tous ceux qui pratiquent les Arts Énergétiques & Martiaux Chinois, pour leur loisir, leur santé ou en compétition, et tous ceux qui les encadrent, ont alors comme responsabilité commune de contribuer à préserver ces raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Dans nos pratiques où la pédagogie du modèle est prévalente, la valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif.

Faire des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois, quel que soit le niveau, comme occuper des responsabilités au sein d'une association ou dans les instances fédérales centrales ou déconcentrées, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à des règles éthiques et déontologiques.

Toute attitude inappropriée rejailit sur les partenaires, l'encadrement, l'entourage, la fédération, son association et au final sur soi-même.

#### **• Se conformer aux règles du jeu**

##### Explications :

La pratique des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois implique l'élaboration de lois du jeu et règlements qui définissent les conditions de pratiques ou de compétitions et la réalisation de performance.

La pérennité de notre activité et l'intérêt que les pratiquants et le public y portent, qui reposent sur l'égalité des chances et l'équité entre les participants, nécessitent que l'ensemble de ces lois du jeu et de ces règlements soit appliqué et respecté. Le respect de la règle du jeu est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois serait impossible.

##### Recommandations :

→ La règle du jeu doit être admise et appliquée, avec loyauté et fair-play, en toutes circonstances, ce qui suppose notamment de ne pas essayer de la contourner ou d'en tirer un profit indu.

→ Les pratiquants doivent connaître les règles du jeu, c'est la condition indispensable pour pouvoir s'y conformer. La FFAEMC s'efforce de les rendre accessibles à tous, en les éditant annuellement au début de saison

→ Les dirigeants d'associations ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle, dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique. Cet enseignement qui doit mettre en valeur la raison d'être des règles du jeu peut opportunément être accompli lors des entraînements, de façon ludique et pragmatique.

→ L'enseignement des règles ne doit pas cependant se limiter à une présentation générale des principes lors de l'initiation à la pratique ; il doit être une préoccupation constante des dirigeants et pratiquants, tout au long de l'exercice de cette pratique.

→ Les dirigeants fédéraux ont pour mission de codifier la règle, de l'adapter afin qu'elle soit conforme aux besoins des pratiquants et qu'elle les protège, de la faire respecter de façon appropriée et mesurée.

- **Respecter tous les acteurs de la pratique et de la compétition : partenaires, arbitres et officiels, professeurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs**

Explications :

La pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois est avant tout personnelle, mais il convient de respecter les partenaires lors d'activités conjointes comme lors de compétitions.

La compétition peut-être synonyme d'opposition ou de combativité. Mais une telle confrontation doit être source de plaisir, d'échange et d'épanouissement. Pour se faire, elle nécessite de se dérouler dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité. Partenaires et adversaires, entraîneurs ou dirigeants, arbitres et officiels, organisateurs, responsables des installations remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de ces rencontres. Leur action doit être également respectée. Celle-ci ne doit jamais être dévalorisée mais plutôt être mise en valeur au moyen d'actions appropriées.

Recommandations :

→ Chaque pratiquant ou acteur de la compétition doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. Chaque acteur doit alors s'interdire de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur du jeu. Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse, sur ou en dehors des aires de pratique, peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteurs, de la compétition et de nos disciplines.

→ Les professeurs, les entraîneurs et les dirigeants ont un rôle essentiel à jouer pour le déroulement serein des manifestations ou des rencontres sportives. Ils doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu les sportifs.

→ Les pratiquants et les compétiteurs doivent avoir conscience de l'impact de leur image, de leurs gestes ou paroles auprès des individus et en particulier des plus jeunes. Ils doivent adopter en compétition, en public et devant les médias une attitude exemplaire.

→ Le comité d'éthique et de déontologie contribue à valoriser l'importance du respect mutuel entre les acteurs de la pratique et des compétitions par le prononcé de mesures éducatives ou pédagogiques adéquates à l'encontre de ceux qui méconnaîtraient ces règles de comportement.

- **Se respecter soi-même**

Explications :

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même.

Cette notion pourrait être définie par le fait de rechercher la confiance en soi, en ses capacités, d'être fidèle à ses convictions, de conserver sa liberté de choix, de pensée et d'action sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, de protéger sa santé, son corps et son esprit.

Recommandations :

Pour parvenir à se respecter, chaque acteur de la pratique et de la compétition doit notamment veiller à :

→ soigner son apparence, sa tenue, son langage ;

→ ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi ;

→ ne pas attenter à son intégrité physique et morale, en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

## • Respecter les décisions de l'arbitre ou du jury

### Explications :

L'arbitre, les juges et commissaires sportifs sont essentiels dans le déroulé des compétitions. L'arbitre est le garant de l'application de la règle et à ce titre, il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Respecter les décisions de l'arbitre est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

Les décisions de l'arbitre, des juges ou des commissaires sportifs ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

### Recommandations :

→ Chaque pratiquant, amateur ou sportif quel qu'en soit son niveau, chaque dirigeant, chaque responsable sportif, doit s'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiels, ce qui implique de ne jamais contester leurs décisions par les gestes ou la parole, ni de dénigrer leurs performances en public.

→ Il est important d'inciter les plus jeunes à s'orienter vers une activité d'arbitre ou de juge ou de commissaire sportif, qui n'est pas exclusive de la pratique sportive mais certainement complémentaire. Il appartient à cet effet à la FFAEMC et aux associations de mener des actions de sensibilisation et de formation en ce sens.

## • S'interdire toute forme de violence et de tricherie

### Explications :

Les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Le dopage, qu'il soit chimique ou technologique, est à la fois la tricherie ultime et une violence contre soi, sa santé et sa dignité.

A tous les niveaux de pratique, de telles dérives conduisent à rendre la pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois inapte à l'accomplissement de leurs vertus sociales et éducatives et nuisent à leur image et leur développement, notamment auprès des plus jeunes.

### Recommandations :

→ Tous les acteurs du sport doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Elles sont source d'enrichissement personnel.

→ Tous les acteurs du sport doivent considérer comme un devoir moral le refus de toute forme de violence et de tricherie. A titre non exhaustif :

- les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ;
- les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- les attitudes racistes ou xénophobes, ou LGBTphobe ;
- les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat ;
- les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie, etc. ;
- le surentraînement et les systèmes de compétitions trop lourds imposés aux jeunes sportifs, qui sont une forme de violence et constituent une faute éducative.

→ Les sanctions disciplinaires s'imposent à l'évidence pour réprimer la violence et la tricherie sur et aux abords des aires de pratique, mais ne constituent pas une fin en soi. L'approche disciplinaire doit être complétée par une démarche éducative et/ou curative permanente auprès de tous les acteurs.

### • Être maître de soi en toutes circonstances

#### Explications :

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois amènent passion et émotion.

Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois amènent une recherche d'excellence ; si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

Les pratiquants, les sportifs, les professeurs, les entraîneurs et éducateurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

#### Recommandations :

→ Certains individus sont plus émotifs ou expansifs que d'autres et parviennent plus difficilement à mesurer leurs réactions. Ceux-là doivent par l'éducation individuelle du comportement apprendre à se maîtriser. Leur environnement associatif, familial ou amical doit être clairvoyant et participer à cet apprentissage de la maîtrise de soi.

→ Dans ce cadre, les professeurs ou éducateurs ont un rôle considérable à tenir (notamment auprès des plus jeunes) pour diffuser, au soutien d'une attitude exemplaire, un message pour une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et pour un respect très scrupuleux de l'environnement social et matériel.

→ Les officiels et les dirigeants ont également un rôle primordial pour éviter tout débordement. Cela nécessite de leur part d'adopter un comportement exemplaire et approprié en toutes circonstances, pour ne pas générer chez ceux qui ne sont pas investis des mêmes responsabilités, des réactions agressives ou violentes dues à l'incompréhension ou le sentiment d'injustice.

## **II- Les institutions sportives : associations, comités régionaux et Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois**

La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations assurent l'encadrement des pratiquants et des activités fédérales ou sportives et veillent au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité.

A cet égard, ces institutions sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du sport. Elles doivent être des porte-parole crédibles et reconnus.

Ceci implique que ces institutions s'appliquent à elles-mêmes les valeurs du sport et adoptent des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

### • La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations assurent le libre et égal accès de tous aux activités sportives, sans cloisonnement dans une spécialité.

#### Explications :

L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la pratique sportive constitue, avec d'autres comme l'accès à la culture et aux loisirs, un objectif national. Cet objectif est en grande partie assigné aux institutions sportives : clubs, groupements, fédérations et leurs organes déconcentrés.

Le libre accès aux activités sportives pour tous et à tous les niveaux est reconnu comme un principe général du droit. Les organisations sportives ne peuvent, en principe et sous quelques réserves, y porter atteinte.

Le libre et l'égal accès de tous aux activités physiques et sportives doit être une réalité en France. Les institutions ont le devoir éthique et déontologique, au-delà de l'application de la règle de droit, de ne pas contourner ou méconnaître implicitement ce principe. Tout individu doit ainsi être placé en mesure de pratiquer l'activité sportive de son choix et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations qui la compose portent les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois allant au-delà de l'aspect sportif. Le libre et égal accès de tous aux activités incluses dans ces arts, sans cloisonnement dans une spécialité, est renforcé par la dimension bien-être et de préservation de la santé de nos activités que nos institutions promeuvent.

#### Recommandations :

→ La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent toujours s'efforcer, selon leurs moyens et les caractéristiques propres à chaque spécialité, pour rendre accessible à tous, au moins au plus grand nombre, la pratique des activités qu'elles encadrent ou organisent.

→ Ceci suppose de ne pas prendre, sans justification, de décision ou d'adopter un comportement, par action ou inaction, qui aboutit en pratique à restreindre l'accès d'un individu ou d'un groupement aux différentes pratiques, à l'activité sportive et à la spécialité de son choix.

#### **• La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations veillent au respect des valeurs fondamentales du sport et à leur universalité**

#### Explications :

Il est naturellement de la responsabilité première de la FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations de faire connaître les valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre.

#### Recommandations :

→ Il est de la compétence de la FFAEMC de veiller au respect de l'esprit sportif et des valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois par le prononcé de mesures adéquates, à fort quotient éducatif, à l'égard de ceux qui les méconnaîtraient.

→ La FFAEMC adhère de ce fait au contrat d'engagement républicain et aux valeurs qu'il porte.

→ La FFAEMC constitue un comité d'éthique et de déontologie chargé de veiller au respect des règles éthiques des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et des principes déontologiques applicables aux acteurs. Ce comité devrait avoir pour fonction de se prononcer sur toutes les questions éthiques et déontologiques dont il serait saisi, de rappeler les principes de bonne conduite applicables en cas d'atteintes aux valeurs fondamentales des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, de formuler des recommandations d'ordre général pour une meilleure prise en considération de ces valeurs et d'inviter les organismes compétents à exercer toutes poursuites appropriées, sans être lui-même doté d'un pouvoir de sanction, pour éviter toute confusion entre la fonction éthique du comité et le pouvoir répressif appartenant aux instances disciplinaires.

→ La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations ont la responsabilité de promouvoir par tout moyen approprié l'esprit sportif et les valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois. Cette promotion peut notamment être assurée par la généralisation d'actions comme les protocoles d'avant, pendant et après rencontres ou compétitions et leur médiatisation.

→ Le rôle des associations est fondamental dans la promotion et la transmission car elle est la structure de base qui permet d'atteindre le plus grand nombre de pratiquants.

→ La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent aussi veiller à ce que ces valeurs ne soient pas dévoyées, rejetées et protéger les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois contre ceux qui chercheraient à l'instrumentaliser à leur profit.

→ Ce rôle de promotion et de protection, imparti naturellement à la FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations, implique que ces dernières adoptent, comme leurs dirigeants, des règles de fonctionnement exemplaires. Elles ne doivent pas utiliser des méthodes, prendre des décisions ou suivre une ligne politique, au niveau institutionnel ou sportif, qui puissent être perçues ou interprétées comme portant atteinte auxdites valeurs. Ainsi notamment, tout président des institutions de la FFAEMC ou tout dirigeant de renom suspecté de quelque transgression à la règle devrait systématiquement prendre du recul afin de ne pas altérer les valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et l'image de sa discipline.

→ Pour assurer une transparence et amener l'exemplarité portée par les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, tous les présidents des institutions de la FFAEMC et tous les dirigeants fédéraux ou d'associations déclarent leurs potentiels conflits d'intérêt, qui sont rendus publics le temps de leur mandat. La mise en œuvre de cette obligation de révélation, sous la forme d'une « déclaration sur l'honneur » lors de la prise de fonction (et renouvelée chaque année), procède du devoir de loyauté envers les membres de la FFAEMC, le silence pouvant nourrir la suspicion. Le comité d'éthique et de déontologie est le garant de ces déclarations de conflits d'intérêt et de la juste application des règles qu'elles imposent. Les personnes en conflits d'intérêt sur un sujet sont tenues de s'abstenir aux débats relatifs au sujet, ce qui est tout à la fois une mesure de protection des intérêts individuels du dirigeant concerné et une mesure renforçant l'autorité des instances dirigeantes, dont les délibérations ne seront pas altérées par des soupçons que légitimerait le conflit d'intérêts. Le comité d'éthique et de déontologie est en charge de publier et de mettre à jour la liste des situations amenant les conflits d'intérêt.

#### **• La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations favorisent l'égalité de présence des hommes et des femmes à la pratique, aux commissions et aux fonctions dirigeantes**

##### Explications :

En vertu de la loi, les fédérations sportives agréées doivent avoir adopté des statuts comportant des dispositions qui garantissent notamment l'égal accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes. C'est aussi l'un des prérequis pour donner aux valeurs du sport une portée universelle.

Aujourd'hui, le constat général en France est que les femmes pratiquent le sport en moins grand nombre que les hommes et que les postes de dirigeants sont principalement occupés par des hommes.

La FFAEMC a une position particulière. Les femmes sont majoritaires pour ce qui est de la pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, mais ne le sont pas dans les organes de gouvernance. Il est désormais essentiel d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes qui tendent à la parité ou, à tout le moins, qui tiennent compte de la proportion de pratiquantes au sein des associations ou de la fédération.

##### Recommandations :

→ Les statuts fédéraux et des comités régionaux de la FFAEMC imposent la parité dans les instances de gouvernance et techniques. La FFAEMC met à disposition des associations des statuts types incluant cette préconisation.

→ Pour inciter une participation égale des hommes et des femmes, la FFAEMC s'engage à :

- Développer des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer une activité sportive et à occuper des responsabilités associatives ;
- Prévoir des mécanismes démocratiques qui permettent l'arrivée d'un plus grand nombre à des postes de dirigeants locaux ou fédéraux. Par exemple, en systématisant les réunions ou groupes de travail en visioconférences, en évitant de charger les temps de vie familiaux.

**• Les organisateurs de rencontres et de compétitions, en premier lieu la FFAEMC, demeurent autonomes et indépendants**

Explications :

L'organisation du sport en France, comme dans les autres pays européens, est fondée sur l'autonomie et l'indépendance institutionnelle des associations, des fédérations et de leurs ligues, comme d'ailleurs du comité olympique, par rapport aux autorités publiques et au secteur privé. C'est l'une des spécificités majeures du fonctionnement du sport.

Cela ne signifie pas que les institutions peuvent se soustraire au respect des règles de droit commun mais qu'elles établissent, de la façon qu'elles jugent la plus conforme à leurs objectifs, des mécanismes d'organisation et de décision autonomes dans le cadre de la loi. Ceci permet d'assurer l'uniformité et l'universalité des règles techniques et d'organisation d'une discipline ainsi que l'autorégulation du secteur dont elles ont la charge.

L'autonomie est l'un des moyens de garantir la préservation des valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois.

Recommandations :

→ La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent entretenir des relations harmonieuses avec les autorités publiques en préservant leur autonomie. Ainsi, aucun de leurs membres ne devrait pouvoir être choisi ou désigné par un ministère ou toute autorité administrative. Les organes des institutions qui composent la FFAEMC ne peuvent être désignés que par voie d'élection ou de nomination interne.

→ Dans la mesure du possible, la FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent rechercher des sources de financement leur permettant de maintenir leur autonomie, notamment envers leur gouvernement ou tout autre groupement intervenant dans les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois ou le finançant. Toute collecte de fonds doit être faite de manière à conserver la dignité et l'indépendance de l'institution à l'égard de tout partenaire.

→ La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent, en toute occasion, adopter un fonctionnement démocratique, qui permette à leurs membres (associations, adhérents et licenciés) d'exprimer leur point de vue et de postuler des postes de responsabilité.

→ Chaque membre dirigeant d'une institution sportive doit veiller à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions. La déclaration des conflits d'intérêt permet la démonstration de cette autonomie de décision.

**• La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations doivent contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives**

Explications :

La raison d'être du sport réside en grande partie dans la confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent.

Cette confiance est affectée lorsque :

- les compétitions ne paraissent ni sincères, ni authentiques ,
- un décalage flagrant existe entre les compétitions de haut niveau et celles de niveau amateur,
- les institutions sportives et leurs dirigeants sont perçus comme partiels, loin des réalités du terrain et, au pire, corrompus.

Le sport et les valeurs qu'il véhicule ne peuvent être des outils éducatifs ou sociaux qu'à la condition de reposer sur un socle de règles et de pratiques qui font entrevoir une organisation et un fonctionnement intègres, transparents, solidaires et désintéressés.

Recommandations :

→ Il convient ainsi pour la FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations:

- d'être transparents et démocratiques dans leur gestion, leur administration, leurs règles, leurs processus décisionnels ;
- de veiller à l'impartialité de leurs membres, de leurs organes et des décisions prises, en étant notamment très vigilants sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts ; La déclaration des conflits d'intérêt des dirigeants permettant cette transparence.
- de n'accepter, pour leur financement, et de veiller que leurs membres n'acceptent, aucun fonds d'une origine incertaine ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions qu'elles encadrent ou organisent. Ceci nécessite notamment :
  - de veiller à ce que les associations prennent part aux compétitions en demeurant dans une situation financière saine, stable et transparente ;
  - de rejeter toute forme de manipulation des résultats (corruption, avantages en nature, etc.) et pour y parvenir d'assurer la sensibilisation de leurs membres sur ces risques et de signaler tout fait de ce type aux autorités publiques et judiciaires compétentes.
  - d'assurer la prévention du dopage, de veiller à empêcher en leur sein l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, de mener à bien leur mission disciplinaire à l'égard des contrevenants.

→ Toute structure participant à l'organisation d'une compétition ou d'un évènement est solidaire de l'action menée, et en facilite le déroulement.

**• La FFAEMC favorisent un encadrement optimal des disciplines dont elles ont la charge à l'égard de tous les publics qui les pratiquent**

Explications :

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois fédérés doivent s'intéresser à toutes les formes de pratiques et à tous les pratiquants, pas seulement les licenciés ou les sportifs de certaines spécialités.

La FFAEMC met ses compétences à profit pour contribuer à créer les conditions d'une pratique sereine, maîtrisée et sécurisée par tous les publics et dans tous les lieux de pratique (école, entreprise, voie publique, nature, etc.)

Recommandations :

→ La FFAEMC veille à une exigence de qualité des encadrants, à aider à la montée en compétence des professeurs et dirigeants et au maintien de ces aptitudes dans le temps.

→ Il appartient à la FFAEMC, en collaboration avec les autorités concernées, de mettre en place des dispositifs ou d'apporter à cette fin leur contribution humaine, intellectuelle, matérielle et le cas échéant financière, pour qu'à l'école, dans les entreprises, sur la voie publique et plus largement dans tous les lieux accueillant une pratique sportive, les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois puissent être pratiqués par le plus grand nombre en toute maîtrise et en toute sécurité (ex : apprendre à développer la maîtrise de son corps dès le plus jeune âge à l'école, faire connaître aux pratiquants les conditions nécessaires à l'exercice sécurisé des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois dans les lieux publics extérieurs comme intérieurs, ou en nature, etc.).

**• La FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations contribuent à la protection de l'environnement et au développement durable**

Explications :

La pratique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et les équipements nécessaires peuvent ne pas être sans incidence sur l'environnement. Il est essentiel que la FFAEMC ou l'ensemble des organes déconcentrés et associations aient conscience et sachent mesurer l'impact de nos disciplines sur l'environnement, afin de prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

Il est de la responsabilité de la FFAEMC et l'ensemble des organes déconcentrés ou associations d'améliorer la contribution des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois aux politiques de développement durable.

En outre les pratiquants et les encadrants des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois prennent soin des infrastructures, des équipements et de tous les matériels affectés à la pratique dans les clubs et sur les lieux d'entraînement ou de compétition pour en assurer la durabilité.

#### Recommandations :

→ Prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels.

→ Promouvoir la « sobriété énergétique » : penser l'organisation des calendriers de manifestations et compétition en vue de réduire la consommation d'énergie et notamment les déplacements qui sont particulièrement polluants, promouvoir des modes de transports éco-responsables, créer des systèmes destinés à valoriser l'action des clubs ou des pratiquants en faveur du développement durable, etc.

→ Protéger et valoriser les lieux de pratique du sport.

→ Sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux de protection de l'environnement et de développement durable.

### **III- Les principes directeurs de l'action des partenaires des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois (Entourage, spectateurs, médias, sponsors, opérateurs de paris)**

Le sport est un fait de société. Il passionne les foules, attire les sponsors, sert de support à un grand nombre d'opérations économiques, est un sujet majeur pour les médias.

L'importance du fait sportif dans la société fait peser sur les institutions sportives et les acteurs du jeu une obligation d'exemplarité, qui suppose de se conformer à tous les principes fondamentaux détaillés ci-dessus.

Les partenaires du sport ont aussi une responsabilité, qui rejoint leurs intérêts, celle de contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du sport. Les partenaires du sport ont en définitive la même responsabilité éthique que les institutions et les acteurs. Il leur appartient alors, dans un cadre et selon des règles qui leur sont propres, d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent au sport ou avec l'apport du sport à leur égard.

Les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois ont des valeurs qui leur sont propres et qui doivent être transmises aux partenaires de nos activités.

Quelques recommandations destinées à inspirer l'action de chacun des partenaires peuvent ainsi être formulées :

#### **• L'entourage des sportifs et des institutions**

- Les **parents** sont les premiers à supporter leurs enfants aux abords des lieux et dans leur pratique mais peuvent parfois adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements. Ils sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois. A cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitudes déplacées.
- Les **agents sportifs** peuvent avoir un rôle à jouer. D'un point de vue éthique, les agents sportifs doivent respecter la déontologie de la fédération et de ne pas nuire, dans le cadre de leur activité, à l'image et aux valeurs des arts énergétiques & martiaux chinois.

### • Les spectateurs

- Les manifestations et compétitions sportives sont des moments festifs et conviviaux, auxquels tout le monde doit pouvoir assister sans appréhension.
- Les spectateurs des arts énergétiques & martiaux chinois doivent adopter, en toutes circonstances, une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place sur nos lieux de manifestations.
- Les spectateurs sont des participants intégrés à l'environnement de nos pratiques. Ils doivent être respectés par les pratiquants et pris en considération de manière appropriée par les organisateurs.

### • Les médias

- Les médias et les journalistes sont libres de s'exprimer et de critiquer. Toutefois, les journalistes sportifs et ceux qui traitent ponctuellement des informations relatives aux arts énergétiques & martiaux chinois doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public.
- A ce titre, ils doivent être particulièrement loyaux, indépendants et objectifs. Ainsi, tout en exerçant librement son droit de critique, le journaliste doit veiller à ne pas atteindre l'homme, la femme, la citoyenne ou le citoyen derrière l'arbitre, l'officiel, le dirigeant, l'éducateur sportif ou l'athlète. Il doit également refuser toute pression ou instrumentalisation qui nuirait aux arts énergétiques & martiaux chinois.
- Les médias doivent également être mesurés en ne donnant pas aux arts énergétiques & martiaux chinois et aux sportifs ou pratiquants une importance extravagante qui conduirait à la perte de valeurs. La démesure des écrits ou des commentaires favorisent la démesure des comportements sur les aires de pratiques ou la banalisation de propos ou d'actes violents.
- Les médias et les journalistes sont des vecteurs essentiels de connaissance, de promotion et de défense de l'esprit sportif et des valeurs du sport. Ils doivent avoir conscience de ce rôle et lui donner une portée appropriée. A cet égard, il leur appartient de faciliter la diffusion de messages ou supports destinés à lutter contre les dérives dans le sport ou la pratique ou à valoriser leurs bienfaits.

### • Les sponsors, diffuseurs et mécènes

- Le monde économique peut tenir une place très importante dans le sport et son financement. Le partenaire économique des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport et des pratiques.
- Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport.
- La promotion d'un sponsor ne doit pas se faire au détriment des arts énergétiques & martiaux chinois.
- L'arrivée d'un sponsor ne doit pas se faire dans le cadre d'un conflit d'intérêt.

# Annexes

## *Le Comité d'Éthique de la FFAEMC*

La Fédération Française des Arts Énergétiques & Martiaux Chinois a créé un comité d'éthique et de déontologie chargé de veiller à l'application de la charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

### 1. Composition du comité d'éthique

Le Comité d'éthique est composé de cinq membres nommés par le président de la FFAEMC en fonction de leurs compétences spécifiques ou de leurs connaissances techniques ou sportives. Les membres sont nommés selon les dispositions des statuts et des règlements fédéraux pour la durée de l'olympiade.

Parmi ces membres, le président de la FFAEMC nomme le président du Comité d'éthique, qui devient le Référent Éthique de la FFAEMC.

### 2. Fonctionnement du comité d'éthique

Le Comité d'éthique se réunit au moins deux fois par an.

Ce Comité est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et est habilité à saisir les commissions fédérales et disciplinaires.

Le Comité d'éthique établit tous les ans son rapport d'activité qui est présenté à l'Assemblée Générale de la FFAEMC et après approbation de celle-ci est diffusé sur le site de la fédération.

## *Effectuer un signalement*

### **Vous pouvez effectuer un signalement si vous avez personnellement eu connaissance :**

✓ **d'un crime ou d'un délit**, d'une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général ;

✓ d'une situation de **conflit d'intérêts** dans laquelle se trouve un membre, salarié ou bénévole de la FFAEMC ;

✓ de faits **méconnaissant une règle éthique et/ou déontologique** édictée par cette charte.

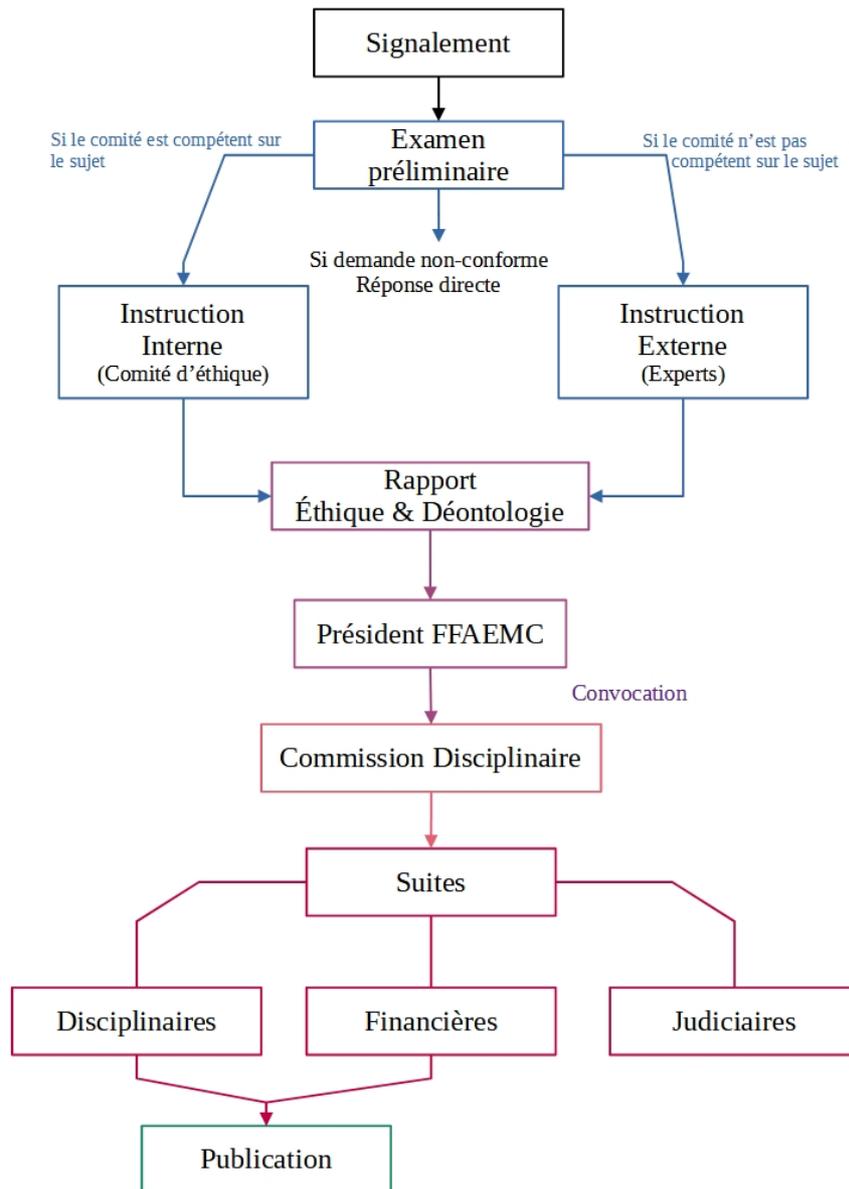
Conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin II », lorsque votre signalement est fait **de manière désintéressée et de bonne foi, votre identité comme celle des personnes visées par votre alerte sont protégées.**

En outre, **le lanceur d'alerte bénéficie d'une protection contre les éventuelles discriminations** qui pourraient être commises à son encontre. Aucune personne ne doit être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, direct ou indirect pour avoir signalé une alerte dans le respect des conditions fixées par la loi.

La loi protège également le lanceur d'alerte qui divulguerait un secret protégé par la loi. Ainsi, il n'encourt pas de responsabilité pénale. Toutefois, **cette irresponsabilité pénale ne s'applique pas en présence d'un secret de la défense nationale, d'un secret médical ou d'un secret des relations entre un avocat et son client.**

Il convient toutefois de noter que vous ne pouvez jouir de cette protection conférée par la loi, seulement dans l'hypothèse où vous avez respecté la procédure graduée prévue par celle-ci. Autrement dit, vous devez impérativement porter l'alerte, en premier lieu, à la connaissance de la personne désignée au sein de la FFAEMC, en l'occurrence le Comité d'Éthique et de Déontologie et ne pas la rendre immédiatement publique

## Traitement des signalements de faits ou situations entrant en conflit avec la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFAEMC



***Déclaration de conflits d'intérêts pour les Dirigeants de la FFAEMC, des organes déconcentrés ou des associations***

**Comité d'éthique et de déontologie de la FFAEMC.**

**Section à faire remplir par chacun des membres dirigeants de la FFAEMC, des organes déconcentrés ou des associations (reproduire au besoin).**

Nom de l'entité : \_\_\_\_\_

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts (cochez la case si l'énoncé est applicable)

Je soussigné, \_\_\_\_\_ déclare n'avoir aucun lien ou aucune affiliation, qu'elle soit de nature personnelle ou professionnelle, qui pourrait avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur mon jugement ou mes actions en tant que

\_\_\_\_\_.

Déclaration de conflit d'intérêts (cochez la case si l'énoncé est applicable)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare, à titre de dirigeant de la FFAEMC ou de l'un de ses organes déconcentrés ou d'une de ses associations, détenir des intérêts dans l'une ou l'autre des entités suivantes ou concernant la conclusion de l'un ou l'autre des contrats à intervenir ou conclus avec l'entité suivante, et qui sont susceptibles de me placer dans une situation où mes intérêts personnels ou ceux de l'un de mes proches pourrait être en conflit avec mes obligations de dirigeants.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entité ou nom du contrat

\_\_\_\_\_  
Coordonnées de l'entité ou identifiant du contrat

---

*À cet effet, le Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois se réserve le droit d'exiger que l'entité fasse la preuve que son engagement auprès du dirigeant ne soit pas au détriment de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFAEMC.*

En ce sens, je m'abstiendrai d'exercer une influence sur les décisions prises ou de tirer avantage de mes fonctions pour favoriser mes intérêts personnels au détriment de la la Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, de ses organes déconcentrés ou associations.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature requise

Remarque sur la mise à jour de cette déclaration de conflits d'intérêt :

→ Cette déclaration est à renouveler annuellement et à chaque prise de mandat

→ Vous devez promptement présenter une déclaration révisée chaque fois qu'un changement important survient dans votre situation personnelle ou dans les responsabilités qui vous sont confiées.

Avant de compléter et de signer la présente déclaration de conflit d'intérêts, veuillez prendre connaissance des conditions de mise en conflit d'intérêts.

1. Définition générale Un conflit d'intérêts résulte d'une situation dans laquelle les intérêts personnels et/ou professionnels d'une personne pourraient avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son jugement ou ses actions.

2. Exemples de conflits d'intérêts Vous avez un conflit d'intérêts si un intérêt personnel entre, peut entrer ou peut être perçu comme pouvant entrer en conflit avec les intérêts de la fédération ou de ses constituants, organes déconcentrés ou association, notamment, un conflit à l'égard de vos obligations en tant que dirigeant élu ou nommé. Un conflit d'intérêts peut être lié à des questions personnelles comme :

Un poste de dirigeant ou un emploi ;

- ✓ Un intérêt pécuniaire ou autre dans une entreprise ou une profession ;
- ✓ La propriété d'actions ;
- ✓ Des intérêts bénéficiaires dans une fiducie ;
- ✓ Des liens ou des rapports professionnels avec d'autres organismes ;
- ✓ Des liens personnels avec d'autres groupes ou organismes ou des liens de parenté.

3. Raison de la déclaration Chaque personne œuvrant au sein des équipes dirigeantes de la FFAEMC, de ses organes déconcentrés ou de ses associations doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel.

**Une fausse déclaration ou un refus de remplir la présente déclaration pourrait mener des sanctions de la part des instances fédérales pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la FFAEMC.**



*Adhésion d'une association à la Charte d'Éthique et de Déontologie  
de la FFAEMC*

**Comité d'éthique et de déontologie de la FFAEMC.**

Nom de la Structure : \_\_\_\_\_  
N° fédéral : \_\_\_\_\_

Je soussigné, \_\_\_\_\_ agissant en tant que  
président.e de l'Association \_\_\_\_\_,  
numéro d'identification RNA \_\_\_\_\_,  
dont l'adresse du siège social est \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

après avoir pris connaissance et accepté les principes de la charte inscrits dans la version du  
\_\_ / \_\_ / 20\_\_ , déclare que mon association adhère à la Charte d'Éthique et de Déontologie de  
la FFAEMC, et veille à en appliquer les modalités.

Date :

Signature requise :

## ***Gouvernance des actions relatives à l'éthique et la déontologie au sein de la FFAEMC***

**L'éthique et la déontologie sont nos biens communs, et tous nous en sommes acteurs.**

**Les préserver c'est assurer la durabilité de nos activités et de nos structures.**

Le président de la FFAEMC est le garant auprès de tous les membres et salariés de la FFAEMC de l'éthique et de la déontologie décrite dans la Charte de la fédération.

La Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFAEMC est adoptée en Assemblée Générale Ordinaire et dès lors s'applique à tous.

Le comité directeur de la FFAEMC nomme les membres du Comité d'Éthique et de Déontologie de la FFAEMC, en veillant à respecter les éléments de la Charte.

Le comité d'éthique et de déontologie choisit un.e président.e du comité qui devient le Référent à l'Éthique et la Déontologie de la FFAEMC.

Le Référent à l'Éthique et la Déontologie devient, par délégation du président de la fédération, le garant de la bonne application de la charte et le point focal des actions relatives à l'éthique et la déontologie au sein de la FFAEMC.

Le Référent à l'Éthique et la Déontologie organise les activités du comité d'éthique et de déontologie et notamment provoque les réunions semestrielles de suivi des actions relative à l'éthique et la déontologie.

Le comité d'éthique et de déontologie est en droit de proposer annuellement des mises à jour de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFAEMC qui seront validées en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Référent à l'Éthique et la Déontologie veille à ce que les règlements et décisions des instances fédérales sont en conformité avec les principes de la charte, en proposant des solutions en cas d'écart.

Le comité d'éthique et de déontologie est chargé de la promotion et de l'information sur la charte auprès des membres et des salariés de la fédération, des associations et des organes déconcentrés.

En cas de signalement de faits ou situations contrevenant à la charte d'éthique et de déontologie auprès du référent à l'éthique et la déontologie, le comité d'éthique et de déontologie traite le signalement, en proposant des mesures d'informations ou curatives.

Le comité d'éthique et de déontologie reçoit les déclarations de conflits d'intérêt et organise leur traitement et leur cycle de vie.